

Le mouvement inter-académique 2017

Le mouvement inter-académique 2017 des PLP affiche un bilan encore plus désastreux que celui de 2016. Ainsi, seulement 29 % des demandes de mutations sont satisfaites, ce qui se traduit par des situations familiales et personnelles dramatiques.

Faute de capacité ouverte dans les académies, les candidats n'obtiennent pas satisfaction malgré les bonifications liées à leur situation familiale, professionnelle voire médicale. Les réformes et mesures ministérielles de ces dernières années concernant l'éducation se concrétisent dans les académies par des suppressions de postes dans l'enseignement professionnel. Rappelons en particulier les 5000 postes supprimés par la mise en place de la réforme du bac pro en 3 ans.

Pour ce mouvement 2017, il est inacceptable que, même pour les académies qui ont fait état de besoin d'enseignants titulaires, les capacités d'accueil ouvertes ne soient pas à la hauteur de leur demande. Des titulaires après plusieurs années de séparation familiale n'arrivent toujours pas à retrouver leur académie d'origine. Des stagiaires seront séparés de leur famille et que dire des stagiaires ex-contractuel-les à qui l'on a conseillé de passer le concours et qui, mutés loin de chez eux, auront l'amère surprise de découvrir des postes restés vacants après le mouvement intra, occupés par des non-titulaires.

S'agissant du mouvement spécifique national, dont nous reconnaissons l'utilité, nous en condamnons l'utilisation parfois abusive qui constitue un frein à la fluidité du mouvement général. De même, la création de la discipline P8038 devrait permettre à ces collègues de participer au mouvement général au même titre que toutes les autres disciplines. Or nous constatons que la grande majorité des affectations s'est faite par le biais du mouvement spécifique national, sans aucune légitimité.

Pour le mouvement spécifique des DDFPT, nous observons un grand nombre de modifications intervenues entre le GT du mois de février et la tenue de cette CAPN, ce qui renforce le sentiment d'opacité de ce mouvement.

Le ministère a communiqué le projet d'affectation alors que la CAPN ne s'était pas encore tenue et même avant la transmission des documents aux commissaires paritaires. Nous dénonçons toujours cette pratique qui se fait au mépris de toutes les règles du paritarisme. Cette année encore les projets communiqués sont très souvent faux et contredits par un 2^{ème} voire 3^{ème} sms. Et même après les correctifs du ministère, des erreurs persistent. Cette pratique, sans parler de son coût, n'entraîne que détresse, stress et angoisse chez les candidats. Cela donne aussi des situations ubuesques où des collègues ne participant pas au mouvement ont reçu un message leur annonçant leur mutation !!!

Le SNUEP-FSU continuera d'œuvrer pour plus de transparence et d'équité. Seul un mouvement national unifié permettant les mutations de poste à poste conjugué à des créations d'emplois garantira une meilleure satisfaction des vœux des personnels et la qualité du service public d'éducation.

Ouverture du SIAM académique du 14 mars au 27 mars à 12h pour :

- Consultez les postes vacants ET postes **spécifiques (vacants ou non)**
- Consultez et éventuellement modifiez votre dossier
- Saisissez vos vœux de mutation

Des informations importantes sur notre [Espace Mutations](#)

Le congrès académique du SNUEP

Ce congrès s'est tenu le 9 février 2017 ; il entrainait dans le cadre de la préparation du 6^{ème} congrès national du SNUEP (du 27 au 31 mars 2017).

27 au 31 mars 2017



**VALORISER
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
UNE EXIGENCE SOCIALE**

Plusieurs activités ont précédé ce congrès : réunions des instances académiques et stages de formation dès le mois de novembre 2016 concernant nos cinq départements.

Nous tenons à remercier celles et ceux qui ont participé à l'animation de notre section académique depuis notre dernier congrès de janvier 2014, ce qui a permis au SNUEP-FSU académique de renforcer sa représentativité dans l'intérêt de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire. Un grand merci aussi aux membres du Bureau académique, aux permanenciers et aux commissaires paritaires qui font un travail considérable d'accompagnement et de suivi des différents dossiers.

Le congrès académique s'est arrêté sur la nécessité de s'appuyer sur la FSU et le SNUEP national pour rassembler et faire face aux tentatives de remise en cause de nos statuts, de nos établissements, de nos formations. Et pour lutter contre les souffrances de plus en plus grandes de nos Collègues ou pour améliorer nos conditions de travail. Sans parler évidemment des luttes à mener contre les baisses considérables du pouvoir d'achat ou de l'avenir de nos retraites. C'est pourquoi, il est très important pour nous d'appartenir à la première Fédération de l'Education nationale, la FSU, qui nous soutient et nous permet d'amplifier la portée de nos actions. Sur le plan académique, nous y apportons tout notre concours en étant représentés dans quasiment toutes les instances académiques et départementales : CTA, CTSD, CAEN, CDEN, CHSCTA, CHSCTD ainsi qu'au CREFOP.

Cette représentativité du SNUEP dans ces instances nous a permis de défendre, devant les responsables académiques et régionaux, nos établissements, nos sections, nos postes...de plus en plus menacées par la rénovation de la voie pro et le développement de l'apprentissage. C'est ainsi que dans chaque déclaration FSU dans ces instances, une large part a toujours été consacrée à l'enseignement pro.

Le congrès académique a été l'occasion de faire le bilan d'activité à travers le rapport d'activité présenté par le secrétaire académique et le bilan financier présenté par le trésorier académique. Et le vote à l'unanimité de ces deux rapports reflète la confiance qui règne à l'intérieur de notre organisation et constitue un signe encourageant pour les futurs responsables.

Plusieurs points ont été discutés, analysés et amendés : les statuts, le règlement intérieur national, le règlement intérieur académique et les quatre thèmes nationaux. Ainsi une délégation de huit camarades a été élue pour porter les amendements et propositions de notre académie lors du congrès national.

Le congrès académique a renouvelé les instances pour la prochaine période : un Bureau académique composé de 27 camarades, trésorier académique (Bernard Soteras) et trois Co-secrétaires académiques (Paul Bousquet, Géraldine Jousseume et Nasr Lakhsassi).

Stagiaires : réunions mutations intra-académique

Le vendredi 17 mars le SNES et le SNUEP organiseront une première réunion de mutation. Elle se déroulera entre 12h et 14h sur le site de Mérignac salle E301/ E302 et E307. Et comme chaque année, nos commissaires paritaires sont mobilisés pour accompagner les collègues dans leur démarche.

Stagiaires : audience avec le directeur l'ESPE

Suite à la demande de la FSU, une délégation a été reçue par le directeur de l'ESPE le 9 février 2017.

Trois questions ont ainsi été mises en débat :

- les problèmes d'emploi du temps
- la difficulté à participer à la vie de l'établissement les jours de formation
- l'évaluation des parcours adaptés et DU complémentaires.

Nous avons pu obtenir des avancées et des engagements clairs :

- la direction a reconnu **des problèmes d'emploi du temps** et s'applique à les résoudre. Mais elle reconnaît des difficultés pour avoir des remontées précises sur l'ampleur des dysfonctionnements par discipline. Elle met en cause également l'accréditation tardive des contenus de la nouvelle maquette de formation.

Informez-nous dorénavant de chaque problème lié aux emplois du temps de sorte que nous puissions alerter directement la direction sur des exemples précis.

- concernant les conseils de classe et les réunions parents-professeurs, **la priorité est clairement donnée à la vie de l'établissement**. Il suffit d'informer les formateurs de votre absence et renvoyez-les en cas de difficulté à la direction de l'espe.

- **la question de l'évaluation pour les stagiaires n'ayant pas à valider le M2 MEEF** reste problématique. Le Directeur de l'espe dresse « un constat d'échec » et reconnaît l'absurdité de certaines situations. Mais il se dédouane un peu vite de ses responsabilités puisque c'est bien lui qui a posé pour premier principe l'obligation d'assiduité aux évaluations pour cette catégorie de stagiaires. Quelle marge de manœuvre dès lors pour les formateurs dans un cadre aussi contraint ?

Le Directeur de l'espe enfin, tout en déplorant l'existence des parcours adaptés, a déclaré que les notes n'avaient pas grande importance mais qu'elles étaient plutôt utilisées comme indicateur de l'implication et de l'assiduité du stagiaire... C'est justement cette ambiguïté et l'hypocrisie qu'elle renferme qui place les stagiaires dans une situation extrêmement confuse.

Néanmoins, vous pouvez nous faire remonter vos remarques concernant les modalités d'évaluation **avant le 15 mars** dans le cadre de « **conseils de perfectionnement** » visant à améliorer l'organisation de la formation.

Notre action collective, premier et second degré, s'avère finalement plutôt positive sur l'emploi du temps et la possibilité de s'investir dans les écoles et établissements d'affectation. Sur la question de l'évaluation, n'hésitez pas à nous faire remonter les problèmes de façon à ce que nous puissions les régler en bonne intelligence et dans l'objectif d'améliorer la formation initiale.

Commission alternance et orientation du CREFOP

La commission alternance et orientation s'est réunie le 8 février 2017 pour préciser le programme de cette commission et pour traiter quelques points à l'ordre du jour : service régional de l'orientation, campagne de collecte de la taxe d'apprentissage, renouvellement de la convention entre la Région et les CFA, apprentissage et carte des formations.

Nous traitons ici quelques points et nous restons à votre disposition si vous souhaitez avoir plus d'informations sur les autres sujets :

L'apprentissage jusqu'à 30 ans (expérimentation sur 3 ans) :

Normalement l'âge des apprentis est limité à 26 ans mais la loi El Komri ouvre la possibilité d'aller jusqu'à 30 ans à titre expérimental. Mais on sait bien que l'expérimentation ce n'est qu'une manière pour faire passer la pilule.

Les conséquences d'une telle modification sont importantes et ce qui a poussé les représentants de la FSU à intervenir pour dénoncer les points suivants :

- Pour l'instant, les plus de 30 ans vont en contrat de professionnalisation, payés au SMIC. S'ils passent maintenant en contrat d'apprentissage, ils seront payés au mieux 61% du SMIC. C'est une hausse du coût de la masse salariale en plus des primes et des déductions fiscales offertes aux entreprises. C'est clairement une recherche de rentabilité sur la masse salariale (*merci El Komri !*)

- Ensuite, il y a un problème de détournement de financement : le contrat d'apprentissage est de la formation initiale, financé largement par la taxe d'apprentissage. Le contrat pro, lui, est de la formation continue, financé par des aides région et de l'état. DONC : faire passer les 30 ans de contrat pro à contrat d'apprentissage, c'est diriger des financements qui devraient aller sur de la formation initiale vers la formation continue.

Interpellés par la FSU sur ces 2 points, les présidents n'ont pas su quoi répondre, hormis le fait que c'était juste une expérimentation et qu'on devrait faire le bilan dans 3 ans. Et d'après eux, il n'y aura pas de risque de transfert de financement car cela sera fait sur des places vacantes !

Collecte de la taxe d'apprentissage

On a eu une présentation rapide et on devrait nous transmettre les documents par mail. Les pistes de travail sont sur la mise en place d'une démarche qualité dans les CFA, en lien avec une étude sur le coût par apprenti.

Nous sommes intervenus pour la FSU afin d'expliquer que la dernière réforme de la TA (mars 2014) avait fortement impacté les financements des LP et LT. La diminution du hors quota a effectivement entraîné une baisse de ressources en TA d'environ 28 % pour les formations scolaires des lycées. La région a répondu qu'elle était au courant et qu'elle avait augmenté les subventions de fonctionnement pour amortir cette baisse. Nous avons demandé un bilan précis.

Carte des formations

On a passé beaucoup de temps à discuter de la méthode d'élaboration des cartes. Il y a évidemment des difficultés entre les branches patronales qui souhaitent définir la carte d'apprentissage de façon la plus libre possible, la région qui s'est engagée à travailler avec le rectorat pour "mettre en cohérence" le scolaire et l'apprentissage, et le rectorat qui a un calendrier et des délais d'élaboration de la carte scolaire. Nous suivrons ce sujet de près.

8 mars 2017 : Un appel de syndicats, associations féministes, ONG et organisations de jeunesse

En France, les femmes sont toujours payées 26% de moins que les hommes. Comme si elles arrêtaient chaque jour d'être payées à 15h40. Le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, nous les appelons donc à arrêter de travailler à 15h40. Pour la première fois, associations féministes, syndicats, ONG et organisations de jeunesse appellent ensemble à la mobilisation le 8 mars, par la grève, des rassemblements et des actions sur les réseaux sociaux, pour exiger que 2017 soit enfin l'année de l'égalité.

L'objectif : faire entendre les exigences de celles qui représentent 52% de la population, à la veille de l'élection présidentielle et alors que les réactionnaires, en France, aux États-Unis, en Russie, en Pologne ou encore en Turquie, s'attaquent aux droits et aux libertés des femmes. En 2017 nous voulons l'égalité au travail comme dans la vie, et nous portons 20 exigences précises démontrant que les femmes ne se contenteront pas de grands discours ou de promesses creuses.

Le 8 mars à 15h40, femmes et hommes sont appelées à se mettre en grève, se rassembler, agir sur leur lieu de travail ou de vie. Le site 8mars15h40.fr donne les outils à toutes et tous pour agir et recense les lieux de mobilisation. La vidéo d'appel à l'action lancée a déjà été vue 275 000 fois en quelques jours.

Il permettra aussi le 8 mars d'afficher la mobilisation en direct.

La mobilisation en France fait suite à celle des Islandaises qui se sont mises en grève le 25 octobre dernier pour dénoncer les inégalités salariales et au mouvement #7nov16h34. Elle s'inscrit dans l'appel à la grève internationale #WomensStrike, soutenu par la Confédération Syndicale Internationale et relayé dans 35 pays et notamment aux États Unis, en Amérique Latine, en Pologne, en Italie ou en Irlande.

Le 8 mars, ce n'est pas la journée de LA femme, où nous offrir des fleurs ou des cosmétiques, c'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Le 8 mars 15h40, toutes et tous dans l'action, toutes et tous en grève !

15h40, pourquoi ?

15h40, c'est l'heure à laquelle les femmes arrêtent d'être payées chaque jour, sur la base d'une journée standard (9h – 12h30/13h30 – 17h).

Les femmes sont toujours payées 26% de moins que les hommes :

Parce qu'elles sont 30% à travailler à temps partiel,

Parce qu'elles sont concentrées dans des métiers dévalorisés socialement et financièrement,

Parce qu'elles n'ont pas de déroulé de carrière,

Parce qu'elles touchent moins de primes et d'heures supplémentaires.

Retrouvez en pièce jointe le dossier de presse avec l'appel du 8 mars et les 20 exigences